Département des Pyrénées orientales

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le cinq novembre,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence SENENT-AUSINA, Maire
Date de convocation : 28 Octobre 2026
Membres en exercice : 29
Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Jérôme RUMEAU, Gilles GUILLAUME, Marie-Josée VIEGAS, Guy REGINCOS, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Christophe MONELLS, Dominique TEXTORIS, Mme Colette GONZALVEZ, Mehdi TAHRI-ROÉ, Pierre TILLOIS, Marie DARNER, Pablito MOURER, Lylian PEREZ—SALUZZO, Nadine ANDREU, Maryline MORA, Christelle MARTINEZ, Michel CUGULLERE, Jerôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI
Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA a donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, M. Jean-Pierre SERRIE a donné procuration à M. Jérôme RUMEAU, Mme Carole COLMENERO a donné procuration à Mme Sylvie TROTIN, Mme Vanessa ALBERICH a donné procuration Mme Marina PICORNELL, Mme Julie RANSON a donné procuration à Mme Christelle MARTINEZ.
Secrétaire de séance : M. Lylian PEREZ--SALUZZO

Objet : 2026/06/10 Convention action culturelle avec l'association la Compagnie Les Petites Gens – Saison 2026-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2144-3 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2125-1 ;
Vu la convention de partenariat avec l'association La Compagnie Les Petites Gens, annexé à la présente délibération ;
Considérant la volonté de la Commune de Bompas de soutenir la vie associative, de favoriser le développement des pratiques culturelles amateurs et de promouvoir l'accès des habitants aux activités artistiques ;
Considérant que l'association La Compagnie Les Petites Gens porte le projet « Les Moissons – Atelier Théâtre », proposant des ateliers de pratique théâtrale amateur destinés à favoriser l'expression artistique et la participation des habitants, avec une restitution publique à l'issue de la saison 2026-2027 ;
Considérant que la mise en œuvre de ce projet nécessite la mise à disposition des équipements municipaux suivants : La salle de diffusion du Site Pams, pour l'organisation de 16 séances d'ateliers d'une durée de deux heures chacune, dont les dates seront arrêtées en concertation avec la Commune, d'ici juin 2027 et le théâtre de verdure du Parc Pams, pour l'organisation d'une restitution publique prévue le 5 juin 2027 ;
Considérant que l'accompagnement de la Commune prendra exclusivement la forme d'une mise à disposition gratuite des espaces municipaux et d'un appui à la valorisation du projet, sans versement de subvention financière ;
Considérant que la convention de partenariat précise les engagements respectifs de la Commune et de l'association, notamment les conditions d'utilisation des équipements municipaux ainsi que les obligations applicables en matière de sécurité, d'assurance et de responsabilité ;
Considérant l'intérêt communal de ce partenariat pour le développement de la pratique artistique amateur et l'animation culturelle du territoire ;

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention avec l'association la Compagnie Les petites gens telle que présentée et jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 06 novembre 2026

Le Maire,
Laurence SENENT-AUSINA

MAIRIE de BOMPAS 66430

PUBLIÉ LE..... 12 NOV. 2026